

Envoyé en préfecture le 23/04/2024


Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 035-253514475-20240411-DCS_11042024_01-DE

Bordereau de signat

DCS_11042024_01

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	18/04/2024	Action : Visa
Jacky Lechable, Président SISEM	19/04/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> (Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/04/2024	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations SISEM // Signées par le Président



République Française

**Syndicat Intercommunal de la Station
d'Épuration de Montgazon**

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de délégués avec voix délibérative en exercice : 8
Nombre de délégués avec voix consultative en exercice : 2
Nombre de présents avec voix délibérative : 6
Nombre de présents avec voix consultative : 0
Nombre de votants : 6

Le jeudi 11 avril deux mille vingt- quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (S.I.S.E.M.), régulièrement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président.

Présents :

Délégués avec voix délibérative : M.M. Jacky LECHÂBLE, Jean-Claude BELINE, Denis GATEL, Marie AGEZ, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME

Absents(tes) excusée(s) :

Délégués avec voix délibérative : Mme Véronique BESNARD, M Sébastien CHANCEREL
Délégués avec voix consultative : M Yves RENAULT, Mme Laetitia MIRALLES

Secrétaire de séance : Madame Marie AGEZ est élue secrétaire de séance.

2024-11/04-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 à l'approbation des délégués du Comité syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du jeudi 29 février 2024.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE